



REGLEMENT JEU en ligne Roue de la Fortune 2026 CSE SUD MANPOWER

Termes et conditions

1) Le "Promoteur" est le CSE Sud Manpower (Numéro SIRET 38845177500034) dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 13, rue de Lourdes 31300 Toulouse

2) La participation à ce jeu est gratuite et ouverte à tout salarié (intérimaire, CDI, permanent, stagiaire, alternant) rattaché à une unité de travail dépendant du CSE Sud Manpower sans aucune notion d'ancienneté mais ayant une mission datant de moins de 45 jours au moment de la participation.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet et résidant en France Métropolitaine.

3) Ce jeu ne demande pas de frais d'entrée ou d'obligation d'achat.

4) En participant à ce jeu, l'ouvrant droit accepte l'ensemble de ces termes et conditions.

5) L'accès au jeu ainsi que la participation se font via le site internet du CSE Sud :

www.csesudmanpower.com

La date de début du jeu est fixée au 08/09/26. Il est nécessaire de se connecter à votre espace privé du CSE pour accéder au jeu.

6) Le jeu est limité à une seule participation par ouvrant droit et par jour pendant 30 jours : il peut tenter sa chance quotidiennement.

7) La date de fin de participation est fixée au 07/10/26. Après cette date, les participations au jeu ne seront pas prises en compte.

8) Aucune responsabilité ne sera acceptée en ce qui concerne des participations non-reçues pour quelque raison que ce soit.

9) Le CSE Sud se réserve le droit de refuser la participation d'un ouvrant droit si ce dernier ne remplit pas les critères définis du jeu.

10) Les règles pour participer au jeu sont les suivantes :

- Se connecter avec ses identifiants.
- Participation 1 fois par jour durant 30 jours

Il est recommandé aux participants de se connecter tous les jours à la plateforme pour maximiser leurs chances de gagner en faisant tourner la roue tout au long des 30 jours.

11) Le Promoteur se réserve le droit d'annuler ou modifier le jeu ainsi que ses termes et conditions sans préavis en cas de catastrophe naturelle, guerre civile ou militaire, ou tout non-respect des lois et règles en vigueur. Le Promoteur se réserve également le droit d'annuler le jeu en cas de

circonstances ou problèmes majeurs hors de son contrôle. Les participants seront informés des changements éventuels dans le jeu par le Promoteur.

12) Les lots* des gagnants seront les suivants (*à activer au plus tard le 31/12/26*) :

- 1 Abonnement Sportif en ligne (Fizzup Premium) pour une durée de 3 mois
Chaque jour, 3 gagnants seront désignés aléatoirement parmi les participants.

** Le CE se réserve le droit de modifier la nature des lots tout en garantissant la même valeur.*

Les gagnants seront informés des résultats par e-mail.

Les prix ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni sous aucune autre forme, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Aucune alternative n'est offerte si le lot ne convenait pas. Les lots ne sont pas transférables. Les lots sont sujets à disponibilité et le Promoteur se réserve le droit de substituer un lot par un autre de valeur identique sans préavis.

Le/Les gagnant(s) autorise(nt) toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale et/ou Internet).

Toute information de fausse identité ou de fausse adresse entraînera la nullité du bulletin de participation.

13) Le gagnant sera défini comme suit :

Le jeu est basé sur le hasard.

Les participants seront informés durant la partie.

Un e-mail de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 3 jours qui suivront la fin du jeu.

14) Le CSE Sud Manpower confirmera au salarié qu'il a gagné un abonnement sportif en ligne par e-mail à partir du 08/10/2026.

Ce dernier devra alors fournir pour justificatif et pour valider définitivement son lot, le dernier bulletin de salaire édité le 12/08/2026 ou le 12/09/2026 avec une mission effectuée sur cette période.

15) La décision du CSE Sud Manpower sur tous les aspects du jeu est finale et aucune discussion ne sera entamée.

16) Le jeu ainsi que ces termes et conditions sont régies par les lois Françaises et tout litige devra être sujet à une procédure judiciaire auprès des tribunaux établis en France.

17) Le gagnant accepte que sa participation, son nom et son image soient utilisés publiquement sur les supports du Promoteur. Toutes les données personnelles du gagnant ainsi que celles des autres participants ne seront utilisées qu'en accord avec la législation de protection des données en vigueur en France et ne seront en aucun cas transmises à une tierce-partie sans consentement préalable.

18) Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent

règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entrainera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

19) Ce jeu n'est pas sponsorisé, soutenu ou administré, ou associé avec, Facebook, Twitter et tous autres Réseaux Sociaux. Les informations sont uniquement transmises au Promoteur, et seront utilisées sous la Politique de Confidentialité disponible sur le site internet du Promoteur ou sur demande.